

Communiqué de presse de Christine Defraigne, Députée wallonne et  
Conseillère communale concernant l'avis du Conseil d'Etat sur le décret  
armes de la Région wallonne

---



**Date** : 16 mars 2012

Ce vendredi 16 mars 2012, le Conseil d'Etat a rendu un avis sur le décret armes de la Région wallonne.

Christine Defraigne rappelle que lorsqu'elle a interpellé le Ministre Demotte le 27 février 2012, elle lui avait indiqué que la Région wallonne devrait revoir sa copie. Elle avait également posé la question de savoir pourquoi il n'avait pas tenu compte d'un certain nombre d'amendements des organisations syndicales.

Christine Defraigne est satisfaite par l'avis du Conseil d'Etat selon lequel l'avant-projet devra être fondamentalement retravaillé sur plusieurs points.

Elle rappelle que sur les 15.000 emplois directs et indirects dans le secteur de la sécurité et de la défense que comptabilise la Wallonie, le bassin liégeois en compte 7.500.

La députée wallonne souligne que l'avant-projet de décret, tel que proposé actuellement, sonne le glas d'une industrie multiséculaire.

Christine Defraigne interpellera Rudy Demotte lors de la prochaine semaine au Parlement wallon afin de lui demander quelles modifications seront apportées à l'avant-projet de décret portant réforme des procédures d'octroi des licences d'armes, avant projet décrié par les syndicats, les directions d'entreprises, l'opposition politique et maintenant le Conseil d'Etat.

Christine Defraigne

Députée wallonne

Conseillère communale